



Commission économique pour l'Afrique

Deuxième réunion du Comité de la gouvernance et de la participation populaire

Centre de conférences des Nations Unies (CCNU)

Addis-Abeba (Éthiopie)

9 et 10 mars 2011

Rapport



Commission économique pour l'Afrique
Division de la Gouvernance et de l'Administration Publique

Deuxième réunion du Comité de la gouvernance et de la participation populaire

Centre de conférences des Nations Unies (CCNU)

Addis-Abeba (Éthiopie)

9 et 10 mars 2011

Rapport

Contents

| | |
|---|----|
| Liste des sigles et acronymes..... | iv |
| I. INTRODUCTION..... | 1 |
| II. PARTICIPATION..... | 1 |
| III. COMPTE RENDU DES TRAVAUX | 2 |
| IV. RECOMMANDATIONS | 16 |
| V. Clôture de la réunion (point 13 de l'ordre du jour)..... | 18 |
| ANNEXE I..... | 19 |
| ANNEXE II..... | 23 |
| ANNEXE III..... | 24 |
| ANNEXE IV..... | 26 |
| Annexe V..... | 33 |

Liste des sigles et acronymes

| | |
|-------|--|
| BAD | Banque africaine de développement |
| CCNU | Centre de conférences des Nations Unies |
| CEA | Communauté économique pour l’Afrique |
| CER | Communauté économique régionale |
| CGPP | Comité de la gouvernance et de la participation populaire |
| CUA | Commission de l’Union africaine |
| NEPAD | Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique |
| OCDE | Organisation pour la coopération et le développement économiques |
| OIG | Organisation intergouvernementale |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le développement |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| OSC | Organisations de la société civile |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l’environnement |
| PPP | Partenariat public-privé |
| UA | Union africaine |

I. INTRODUCTION

1. La deuxième réunion du Comité de la gouvernance et de la participation populaire (CGPP) s'est déroulée les 9 et 10 mars 2011 au Centre de conférences des Nations Unies (CCNU) à Addis-Abeba (Éthiopie), à l'invitation de la Division de la gouvernance et de l'administration publique.
2. La réunion avait un triple objectif : premièrement, passer en revue et évaluer les activités de la CEA dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique telles qu'énoncées dans le programme de travail pour 2010-2011, ainsi que les activités proposées pour la période biennale 2012-2013 ; deuxièmement, proposer des moyens d'améliorer les activités de la Division dans les domaines de la gouvernance et de l'administration publique et ses relations de travail avec les institutions continentales, sous-régionales et nationales, notamment les acteurs non étatiques et les partenaires de développement, afin de renforcer plus avant les capacités nationales pour appuyer le processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine ; troisièmement, examiner et adopter les nouveaux statuts du Comité de la gouvernance et de la participation populaire.

II. PARTICIPATION

3. Ont pris part à la réunion les représentants des 36 États membres de la CEA ci-après : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burundi, Cameroun, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, République démocratique du Congo, République du Congo, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.
4. Les organisations internationales, organisations de la société civile (OSC), organisations non gouvernementales (ONG), organisations intergouvernementales (OIG) et organisations du secteur privé ci-après ont été également représentées : Africa Policy Institute (API), African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (ACCORD), African Institute of Management, Development and Governance, Akiba Umaki Foundation, Association internationale des éducateurs pour la paix du monde (AIEPM), AWARD, Campagne Objectifs du Millénaire des Nations Unies, Centre for Corporate Governance, Centre national d'études et d'analyses pour la population et le développement (CENEAP), Commission de l'Union africaine (CUA), Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés du Cameroun, CONGAD, COPAZ, Emerge Consultancy and Training, Institut international des études sociales EUR, NGO Council Kenya, Nigeria Network of NGOs (NNNGO), Nordic Africa Institute, Overseas Development Institute (ODI), Partners in Development Services, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), SIHA, Stra Consult, Union européenne (UE) et Université de Johannesburg.
5. La liste des participants figure à l'annexe V du présent rapport.

III. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)

6. Le Directeur de la Division de la gouvernance et de l'administration publique de la CEA, M. Abdalla Hamdok, a prononcé l'allocution de bienvenue, dans laquelle il a rappelé aux participants l'objectif stratégique général de la Division, qui était de promouvoir les pratiques de bonne gouvernance dans tous les secteurs de la société et d'appuyer le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, en tant que cadre africain d'institutionnalisation de la bonne gouvernance sur le continent.

7. M. Hamdok a souligné que la participation aux processus de prise de décisions économiques, politiques et sociales suscitait un intérêt croissant chez les citoyens. Les partenaires de développement, les organisations non gouvernementales et celles de la société civile privilégiaient de plus en plus l'approche participative dans la détermination des besoins, la mise en œuvre des programmes et l'évaluation de l'impact des politiques gouvernementales sur le développement. L'intérêt pour la participation était particulièrement manifeste en matière de planification, de prise de décisions, de mise en œuvre et d'examen des politiques publiques de développement durable. Cependant, il restait encore à définir clairement comment réaliser une telle participation dans les diverses dimensions de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques ; les structures organisationnelles nécessaires ; les formes de représentation, les rôles des intervenants et les processus ; ainsi que les besoins en capacités qui en découleraient.

8. M. Hamdok a conclu en appelant l'ensemble des participants à réfléchir aux meilleures manières dont la Division pourrait servir l'Afrique et prendre des décisions appropriées, efficaces et pertinentes dans les domaines de la gouvernance et de l'administration publique, afin de concrétiser le potentiel prometteur en faveur de l'enracinement de la bonne gouvernance sur le continent. Le texte intégral de l'allocution de M. Hamdok est reproduit en anglais à l'Annexe I.

9. Le représentant du Gouvernement éthiopien, M. Newai Gebre-ab, Ministre et Conseiller économique du Premier Ministre éthiopien, a prononcé l'ouverture officielle de la réunion. Dans son allocution, il a chaleureusement souhaité la bienvenue à tous les délégués en Éthiopie. Il a mis en relief le fait que l'Afrique tout entière avait réalisé des progrès économiques et politiques réguliers ces 10 dernières années. Les pays africains avaient introduit des réformes économiques et réglementaires majeures, notamment la libéralisation des taux de change, la baisse des tarifs douaniers et l'élimination du contrôle des prix des produits agricoles et des produits manufacturés.

10. Dans la sphère politique, M. Gebre-ab a indiqué que l'Afrique accomplissait des changements positifs visant à consolider les réformes démocratiques, grâce à l'élargissement de

la participation politique et de l'inclusion sociale ainsi qu'à l'extension de la transparence et de la responsabilisation. De fait, la réduction et l'élimination de la pauvreté étaient étroitement liées à la participation populaire aux structures décisionnaires, aux niveaux national et local, et à la manière dont les politiques publiques reflétaient les choix de la population. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, auquel de nombreux pays africains choisissaient actuellement de se rallier, était susceptible de jouer un rôle important dans la construction d'un État développementaliste et démocratique, en systématisant la contribution d'autres intervenants (particulièrement le secteur privé et la société civile) aux efforts de développement.

11. En conclusion, M. Gebre-ab a indiqué que l'application de bonnes pratiques de gouvernance en Afrique était étroitement associée à la question des capacités. Pour œuvrer de manière productive et créer de la richesse et des emplois, les individus devaient évoluer dans un environnement où prévalaient la paix, la stabilité et la sécurité. La gouvernance était également meilleure lorsque les institutions fonctionnaient conformément aux dispositions constitutionnelles du pays et respectaient les cultures et les traditions des populations.

Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

12. Le Président du Bureau sortant a présenté ce point de l'ordre du jour aux participants. En application des procédures ordinaires, un nouveau Bureau devait être élu pour une période de deux ans.

13. Les membres du Comité ont élu le Bureau pour un mandat biennal (2011-2013).

14. Les membres élus du Bureau étaient :

- Président : M. Joshua Okumbe, Kenya (représentant du secteur privé)
- Premier Vice-Président : M. Cheick A. T. Camara, République de Guinée (représentant des gouvernements)
- Deuxième Vice-Président : Mme Éva Jacqueline Étongué Mayer, Cameroun (représentante de la société civile)
- Troisième Vice-Président : M. Elhadi Maboul, Algérie (représentant des gouvernements)
- Rapporteur : M. Joseph Chilengi, Zambie (représentant de la société civile).

Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 3 de l'ordre du jour)

15. Le Comité a adopté les projets d'ordre du jour et de programme de travail sans aucune modification. L'ordre du jour et le programme de travail figurent respectivement aux annexes II et III.

Présentation du premier document parlementaire : Évaluation de l'effet et de l'efficacité de la participation des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales pour la promotion d'une bonne gouvernance en Afrique (point 4 de l'ordre du jour)

16. Représentant la Division de la gouvernance et de l'administration publique de la CEA, M. Jalal Abdel-Latif, Chef de la Section de la société civile et des situations d'après-conflit, a présenté un document intitulé « Évaluation de l'effet et de l'efficacité de la participation des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales pour la promotion d'une bonne gouvernance en Afrique » (publié sous la cote ECA/GPAD/CGPP/2/2).

17. M. Abdel-Latif a remarqué que les organisations du réseau de la société civile apportaient dans l'ensemble de précieuses contributions au développement des capacités de la société civile en Afrique. Elles étaient en effet nombreuses à fournir des formations à leurs membres, ainsi que des soutiens financiers et matériels et des ressources humaines. L'intervenant a observé que bon nombre des organisations du réseau étaient dotées d'un département de recherche-développement, ce qui leur permettait d'innover et de mutualiser des connaissances sur diverses questions socioéconomiques, de suivre et d'évaluer les activités gouvernementales, et de défendre certaines politiques de manière stratégique et informée.

18. M. Abdel-Latif a toutefois précisé qu'en Afrique, les réseaux d'ONG jouissaient d'une autonomie limitée et se trouvaient facilement assujettis aux intérêts des donateurs, dans la mesure où ils s'intéressaient principalement aux aspects techniques de la prestation de services et au comblement des lacunes que les gouvernements africains n'étaient pas à même de remplir. Leur participation à la promotion des politiques était souvent inadaptée et décevante, d'autant plus que de telles activités étaient largement circonscrites par les gouvernements. M. Abdel-Latif a par ailleurs fait allusion au fait que, contrairement à la tradition qui veut que la société civile soit neutre, certaines des organisations africaines de la société civile étaient très proches des gouvernements. En fait, lorsque les organisations du réseau de la société civile travaillaient en collaboration étroite avec les gouvernements, elles tendaient à bénéficier d'une influence et d'un poids accrus en matière de promotion de politiques, ce qui découlait de négociations saines.

19. M. Abdel-Latif a indiqué que l'insuffisance de la communication et de l'échange d'informations entre les organismes de coordination des ONG et leurs membres entravaient l'efficacité du système. En outre, la prolifération des réseaux engendrait des confusions voire des répétitions et des redondances, au détriment de la promotion de la coordination. L'intervenant a souligné le fait que nombre de réseaux d'ONG subissaient des contraintes liées au financement et dépendaient largement des donateurs, du fait de l'inadéquation des cotisations d'adhésion. Non seulement la réalisation de l'autofinancement posait problème, mais en plus, la fausse perception de certains membres qui considéraient les réseaux comme

une source d'avantages matériels avait limité le tissage de relations cohérentes, intégrées et mutuellement fructueuses entre les réseaux et leurs membres.

20. Pour conclure, M. Abdel-Latif a souligné qu'en tant que stratégie pour la création de réseaux de la société civile réellement efficaces, l'étude considérée ouvrait la voie de nouvelles pistes de recherche, de dialogue et de débat faisant intervenir une grande palette d'institutions africaines, en vue d'élaborer et de diffuser une série de principes panafricains et nationaux concernant la formation d'alliances et le réseautage aux niveaux local, national et régional. Il fallait effectuer des recherches pour définir les caractéristiques de la société civile informelle du continent, et pour en décrire de manière informée la dynamique et les manifestations aux niveaux local, national et régional.

Présentation du deuxième document parlementaire : Rapport d'étape sur la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine (point 5 de l'ordre du jour)

21. Un représentant de la Division de la gouvernance et de l'administration publique de la CEA, M. Kojo Busia, Chef de la Section du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, a présenté le document parlementaire intitulé « Rapport de situation sur la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine » (ECA/GPAD/CGPP/2/3).

22. M. Busia a indiqué que le Mécanisme d'évaluation intra-africaine avait été adopté par les chefs d'État et de gouvernement africains en tant que mécanisme systématique d'apprentissage entre pairs et d'évaluation réciproque. Il s'agissait d'un instrument mutuellement convenu auquel adhéraient volontairement les États membres de l'UA en tant que mécanisme africain de contrôle. L'intervenant a rappelé aux participants que le Mécanisme avait accompli des progrès considérables s'agissant du nombre de pays y adhérant, de la mise en place des structures et des institutions et de l'organisation du processus d'évaluation, ainsi que du degré de participation active et d'engagement de la part des parties prenantes, tant sur le plan national que continental. Il a précisé qu'en janvier 2000, 30 pays avaient choisi d'adhérer au Mécanisme, en signant le Mémorandum d'accord, ce qui représente environ 75% de la population du continent. En janvier 2011, 14 pays avaient fait l'objet d'une évaluation par les pairs, notamment l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Mali, le Mozambique, Maurice, le Nigéria, l'Ouganda et le Rwanda. D'autres pays (dont la Sierra Leone, la Tanzanie et la Zambie) avaient atteint des stades avancés de l'évaluation, certains d'entre eux devant terminer le processus courant 2011.

23. M. Busia a souligné qu'à un autre niveau, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du processus du Mécanisme étaient reflétés par les innovations constatées dans l'établissement des structures et des institutions nationales et dans le rassemblement des capacités organisationnelles nécessaires à lancer l'auto-évaluation des pays. Le principal résultat du

processus national du Mécanisme était l'élaboration des programmes d'action nationaux, dont l'objectif était de définir les domaines de gouvernance nécessitant une amélioration et de mobiliser les efforts des pays pour appliquer les réformes nécessaires.

24. L'intervenant a toutefois fait remarquer que l'application des programmes d'action nationaux avait avancé très lentement, du fait des nombreux problèmes auxquels les États participant au Mécanisme faisaient face. Par ailleurs, l'une des réalisations les plus importantes du Mécanisme avait été sa capacité à diagnostiquer les problèmes systémiques et structurels qui survenaient dans les systèmes de gouvernance de la plupart des États africains. De manière générale, le processus d'évaluation des pays par le Mécanisme avait permis de recenser quatre problèmes systémiques majeurs concernant la gestion de la diversité, la corruption, la gestion des ressources foncières et la gouvernance, et les élections.

25. Pour conclure, M. Busia a signalé que, même si le Mécanisme n'en était encore qu'au début de sa mise en œuvre, des signes indiquaient ses retombées positives en matière de progrès dans le domaine de la gouvernance dans les pays ayant lancé le processus et entrepris des réformes. En outre, le Mécanisme contribuait de manière significative à des débats très libres sur des sujets liés à la gouvernance sur le continent et jusqu'à lors demeurés tabous. La mise en exergue des meilleures pratiques de gouvernance dans les pays africains avait et aurait un effet considérable sur les pays adhérant au Mécanisme.

Présentation du troisième document parlementaire : Rapport sur l'examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique, 2010 (point 6 de l'ordre du jour)

26. Le Directeur de la Division de la gouvernance et de l'administration publique de la CEA, M. Abdalla Hamdok, a présenté le document parlementaire sur l'examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique, 2010 (ECA/GPAD/CGPP/2/4). Ce rapport avait été élaboré conjointement par la CEA et l'OCDE, sur requête des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD qui avaient demandé aux deux institutions de mettre en place un processus de responsabilisation mutuelle. Il avait été présenté par le Secrétaire exécutif de la CEA, M. Abdoulie Janneh, et le Secrétaire général de l'OCDE, M. Angel Gurría, en marge du Sommet des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement tenu en septembre 2010.

27. L'exposé a fait ressortir les principaux objectifs, conclusions et recommandations du rapport. M. Hamdok a expliqué que les grandes lignes du résumé analytique du rapport avaient été approuvées par le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD lors de son vingt-troisième sommet, qui avait eu lieu en juillet 2010 à Kampala (Ouganda). Durant ce sommet, le Comité avait également demandé aux deux institutions de poursuivre le processus d'examen mutuel et stipulé que celui-ci devrait être le principal mécanisme de responsabilisation mutuelle pour suivre et évaluer le respect des

engagements pris tant par les pays africains que par leurs partenaires de développement s'agissant du programme de développement économique de l'Afrique.

28. Le rapport recensait neuf grandes priorités – pour l'Afrique, pour ses partenaires et pour la communauté internationale dans son ensemble.

Pour les gouvernements africains :

- Continuer la mise en œuvre du programme de réformes politiques et économiques énoncées dans la déclaration fondatrice du NEPAD, en particulier en matière de gouvernance politique et d'amélioration du contexte opérationnel du secteur privé ;
- Intensifier les efforts déployés pour promouvoir l'intégration économique régionale ainsi que, s'agissant de questions politiques fondamentales, l'action régionale collective ; et
- Augmenter la mobilisation des recettes intérieures et veiller à ce qu'elles soient bien affectées à la réalisation des OMD.

Pour les partenaires de développement :

- Poursuivre les efforts pour traiter certains problèmes, notamment relatifs aux paradis fiscaux, aux prix de transfert et aux flux illicites de capitaux, qui continuent à provoquer d'énormes pertes dans les ressources disponibles pour le développement du continent ;
- Prendre des mesures pour élargir l'ouverture des marchés, et particulièrement pour renforcer la volonté politique et apporter plus d'élan en vue de parvenir dès que possible à une conclusion ambitieuse et équilibrée des négociations du Cycle de Doha ; et
- Honorer leurs engagements existants d'accroître la part de l'aide publique au développement (APD) et d'en améliorer l'efficacité. En particulier, les partenaires de l'Afrique devraient s'engager à relever à 40% d'ici à 2015 la part du total de l'APD mondiale allouée au continent, afin que cette part corresponde aux prévisions relatives au pourcentage de la population pauvre du monde qui vivra en Afrique.

Pour l'ensemble de la communauté internationale :

- S'entendre sur des objectifs de réduction des émissions de carbone ambitieux et contraignants, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées ;
- S'entendre sur des moyens permettant d'augmenter les financements pour la lutte contre le changement climatique en Afrique et d'en améliorer l'efficacité ; et
- Répondre positivement à la demande faite par l'Afrique d'une participation accrue

d'une part aux discussions portant sur des questions systémiques générales, et d'autre part au sein d'institutions internationales.

Présentation du quatrième document parlementaire : L'état de la gouvernance en Afrique (point 7 de l'ordre du jour)

29. Un représentant de la Division de la gouvernance et de l'administration publique de la CEA, M. Said Adejumobi, Chef de la Section de l'administration publique, a présenté le document intitulé « L'état de la gouvernance en Afrique » (E/ECA/CGPP/2/7).

30. Dans son exposé, M. Adejumobi a indiqué que la CEA produisait depuis un certain nombre d'années une publication phare nommée *Rapport sur la gouvernance en Afrique*. Celle-ci présentait un suivi et une évaluation des progrès accomplis en matière de gouvernance en Afrique ; déterminait les lacunes en matière de capacités dans les institutions de gouvernance ; et proposait des moyens d'actions propres à promouvoir la bonne gouvernance sur le continent. Elle suivait une méthode unique, combinant trois instruments de recherche - une enquête d'opinion effectuée auprès d'experts nationaux, une enquête scientifique par enquête auprès des ménages et la recherche documentaire. Publiée en 2005, la première édition du Rapport couvrait 27 pays africains, tandis que le présent Rapport en couvrait 35. La principale constatation de cette deuxième édition du *Rapport sur la gouvernance en Afrique* était que l'Afrique avait enregistré une avancée marginale en matière de gouvernance depuis l'étude initiale de 2005. L'indice global de tous les indicateurs de l'étude effectuée par les experts pour la deuxième édition faisait ressortir un gain marginal de deux points de pourcentage par rapport à l'étude de 2005 (53% contre 51%). Des résultats mitigés avaient été observés en ce qui concerne les indicateurs de base de la représentation publique et de l'indépendance des organisations de la société civile ainsi que des médias, le premier domaine marquant le pas avec 65% et le second enregistrant un accroissement marginal de deux points de pourcentage, passant ainsi de 53% à 55%.

31. M. Adejumobi a par ailleurs indiqué que les droits de l'homme et l'état de droit étaient mieux respectés en Afrique. Dans ces deux domaines, des progrès marginaux avaient été notés – 48% en 2005 contre 50% en 2007 pour les droits de l'homme et 49% contre 52% pour l'état de droit. D'autres améliorations avaient trait à l'efficacité de l'organe législatif, à l'efficacité de l'organe exécutif et à l'efficacité de l'organe judiciaire, qui avaient toutes trois gagné un point de pourcentage par rapport à l'étude de 2005.

32. S'agissant de la gouvernance et de la gestion économiques en général, l'Afrique avait accompli des progrès notables. L'évaluation du groupe d'experts avait été positive pour la gestion économique (trois points de pourcentage d'amélioration), les politiques favorables à l'investissement (six points de pourcentage d'amélioration) et l'efficacité du régime fiscal (trois points de pourcentage d'amélioration). Le taux annuel moyen de croissance du continent, qui s'était établi à environ 5% au cours des 10 dernières années, venait corroborer cette perception positive de l'économie.

33. S'agissant de la corruption, l'intervenant a indiqué qu'elle demeurerait un défi redoutable à travers le continent. L'indice de lutte contre la corruption avait reculé de trois points de pourcentage par rapport au résultat de 2005 (de 48% en 2005 à 45% en 2007). Il fallait que les pays africains redoublent d'efforts dans la lutte contre la corruption.

34. Pour conclure, M. Adejumobi a précisé que le tableau d'ensemble de la gouvernance montrait des progrès limités. Il y avait donc lieu d'intensifier les efforts pour améliorer la gouvernance sur le continent, la bonne gouvernance étant la condition *sine qua non* du développement économique et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Exposé sur le renforcement du rôle du secteur privé en Afrique : Le Forum panafricain de l'investissement et les partenariats public-privé (PPP) (sous-point a du point 8 de l'ordre du jour)

35. Un représentant de la Division de la gouvernance et de l'administration publique de la CEA, M. Sam Cho, Chef de la Section de la promotion du secteur privé et des entreprises, a fait un exposé sur le rôle critique du secteur privé en Afrique et sur les nombreux problèmes auxquels le développement de ce secteur faisait face. Dans ce contexte, l'exposé a permis un tour d'horizon des principales activités menées par la Section de la promotion du secteur privé et des entreprises, en particulier en ce qui concerne le Forum panafricain de l'investissement et les partenariats public-privé (PPP).

36. Événement majeur, le Forum panafricain de l'investissement avait été organisé concomitamment à la Conférence des ministres de l'énergie de l'Union africaine et à la Semaine africaine de l'énergie de la BAD, du 1^{er} au 5 novembre 2010 à Maputo (Mozambique). Au nombre de ses activités majeures avaient figuré une conférence thématique et une table ronde sur les entreprises. Le Forum avait constitué un vecteur crucial pour faire converger les activités de tous les intervenants. Il avait par ailleurs permis la bonne mise en place d'une plate-forme continentale pour promouvoir la participation du secteur privé au secteur clef des infrastructures et de l'énergie, par l'intermédiaire de PPP et du dialogue en matière de politique.

37. Au cours des discussions ayant fait suite aux cinq exposés ci-dessus, les participants ont soulevé diverses questions, demandé des éclaircissements et formulé des recommandations à l'égard de certains points spécifiques.

38. Les participants ont demandé des éclaircissements sur la nature de l'Architecture africaine de la gouvernance et mis en exergue le rôle important que le Mécanisme d'évaluation intra-africaine pourrait jouer au sein de cette structure. En outre, ils ont souligné qu'il était nécessaire d'appliquer le Mécanisme dans l'ensemble du continent et, spécifiquement, d'encourager les pays y ayant déjà accédé à entamer le processus d'évaluation par les pairs.

39. Dans sa réponse, le représentant du secrétariat a expliqué la raison d'être de l'Architecture africaine de la gouvernance. S'il existait bien plusieurs instruments, cadres et institutions de gouvernance fonctionnant à différents niveaux à travers le continent, les synergies, la coordination et l'harmonisation entre eux étaient soit insuffisantes soit peu efficaces. L'Architecture avait pour objectif de définir des moyens de renforcer les interventions de gouvernance actuelles, ainsi que de veiller à l'efficacité de leur coordination et à l'optimisation de leurs activités. Elle reposait sur trois piliers : une vision et un programme, les organes et institutions de l'UA, et les institutions ayant pour mandat formel la gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme. Le représentant du secrétariat a observé que le Mécanisme d'évaluation intra-africaine était un outil fondamental de l'Architecture africaine de la gouvernance, dans la mesure où il aidait les institutions de l'UA à réagir face à certaines questions de gouvernance. Le Mécanisme permettait de mesurer de manière systématique la gouvernance et ses lacunes, et proposait une stratégie pour traiter les difficultés en la matière. L'intervenant a également expliqué que tous les États membres étaient incités à faire partie du Mécanisme. Dès lors qu'un pays accédait au Mécanisme, il était dans l'obligation d'entamer le processus d'évaluation par les pairs. L'intervenant a par ailleurs précisé que dans certains pays, le panel ou la société civile avait fait pression sur le gouvernement pour démarrer le processus. Enfin, l'intervenant a fait observer que les récents événements survenus en Afrique du Nord avaient eu un effet positif sur la mise en œuvre du Mécanisme puisque l'importance de la gouvernance pour le développement apparaissait de plus en plus clairement.

40. Compte tenu de l'importance croissante de la Chine en tant que partenaire du développement des pays africains, les participants ont demandé à savoir si les relations sino-africaines faisaient l'objet d'un suivi dans les rapports sur l'Examen mutuel de l'efficacité du développement. En réponse à cette question, le représentant du secrétariat a déclaré que le partenariat entre la Chine et l'Afrique ne faisait pas à l'heure actuelle l'objet d'un suivi explicite au titre du cadre existant. Il a cependant précisé que, dans la mesure où le G-8 était en train de céder le pas au G-20 parmi les institutions mondiales clés en matière de gouvernance, les rapports futurs sur l'Examen accorderaient davantage d'attention à l'engagement croissant de la Chine en Afrique.

41. S'agissant de la situation actuelle en matière de gouvernance en Afrique, des questions ont été soulevées à propos de l'absence de lien entre les politiques et le savoir, avec référence spécifique au Mécanisme d'évaluation intra-africaine et au *Rapport sur la gouvernance en Afrique*. Le représentant du secrétariat a indiqué que cette coupure n'était pas nouvelle et que la manière dont les États africains étaient édifiés en était un reflet absolu. On constatait toutefois quelques progrès à cet égard, notamment l'exemple de l'examen approfondi des politiques d'ajustement structurel mené au cours des dix dernières années. En outre, l'idée d'encourager l'État à jouer un rôle plus efficace dans la promotion du développement s'était fait jour, aussi bien du point de vue de la recherche et du savoir que des politiques concrètes adoptées par les États du continent.

42. Les participants se sont également interrogés à propos du chapitre du *Rapport sur la gouvernance en Afrique* consacré au secteur privé et à la gestion des entreprises. Le représentant du secrétariat a expliqué que la deuxième édition du Rapport ne s'attachait pas de manière détaillée à cette question, qui était traitée en profondeur dans les différents rapports nationaux. En outre, il a été rappelé que les activités et initiatives de la Division concernant le secteur privé (menées par la Section de la promotion du secteur privé et des entreprises) complétaient les conclusions du Rapport à ce sujet.

43. Pendant les débats qui ont suivi l'exposé sur le renforcement du rôle du secteur privé en Afrique, les intervenants se sont félicités de l'accent mis par la Division de la gouvernance et de l'administration publique sur les partenariats public-privé dans le cadre de la prestation des services publics. Il a cependant été suggéré de faire davantage ressortir les difficultés en matière des capacités d'offre, particulièrement quant à l'accès aux financements.

44. Les délégués ont souligné l'importance de la catégorie des PME, qui englobait la vaste majorité des entreprises africaines. Dans le contexte du développement industriel, d'une meilleure gouvernance des firmes multinationales et de la mise en place de liens fructueux avec les entreprises africaines, il convenait de porter plus d'attention aux questions essentielles relatives à la promotion des PME africaines.

45. Il a été recommandé d'intégrer les questions relatives aux PME dans le programme de travail de la Division de la gouvernance et de l'administration publique.

Exposé et débats sur les activités de la Division de la gouvernance et de l'administration publique (point 8 de l'ordre du jour)

Examen du programme de travail de la Division pour 2010-2011 et aperçu des activités prévues pour 2012-2013

46. Le Directeur de la Division de la gouvernance et de l'administration publique a présenté l'examen du programme de travail pour 2010-2011 et a mis en exergue les activités prévues pour 2012-2013. Il a souligné les objectifs principaux des activités de la Division, à savoir : i) promouvoir les pratiques de bonne gouvernance dans tous les secteurs de la société, notamment la fonction publique, le secteur public, le secteur privé et la société civile, et ii) appuyer le processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Il a précisé aux participants que la Division produisait deux publications en série, *le Rapport sur l'Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique* et *le Rapport sur la gouvernance en Afrique* (portant sur le thème des élections et de la gestion de la diversité et des élections). Il a ajouté que la prochaine édition du *Rapport sur la gouvernance en Afrique* serait la troisième.

47. M. Hamdok a précisé que les publications isolées de la Division appuyaient elles aussi les objectifs de cette dernière, et que les thèmes suivants avaient notamment été traités en 2010-2011 : a) Renforcement de la participation populaire et de la bonne gouvernance en Afrique, b) Évaluation de l'effet et de l'efficacité des activités des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales pour la promotion d'une bonne gouvernance en Afrique, c) Expériences comparatives et perspectives relatives aux processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, d) Étude portant sur l'harmonisation des plans d'action nationaux et des Objectifs du Millénaire pour le développement pour les pays ayant terminé l'évaluation, e) Gestion de la diversité dans le contexte du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, f) Renforcement de la gestion des finances publiques en vue d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures, g) Rôle des parlements dans la promotion des meilleures pratiques de gouvernance, et h) Rôle du secteur privé dans le renforcement de l'intégration régionale du secteur public en Afrique (meilleures pratiques et enseignements tirés).

48. M. Hamdock a également indiqué que l'appui technique apporté par la Division aux pays africains devait contribuer à la mise en place d'un environnement plus favorable à une participation élargie des parties prenantes au processus de développement. Outre la production de ses publications en série et isolées, la Division avait organisé une série d'ateliers de formation, des réunions d'experts, des séminaires et des conférences, des forums, des colloques et des services consultatifs à l'intention des États membres, ONG, organisations intergouvernementales, CER et organisations de la société civile. Elle avait également créé des bourses de perfectionnement et organisé des stages et des projets opérationnels dans 40 pays africains, par le biais du Rapport sur la gouvernance en Afrique. Parallèlement, elle avait relancé le portail Web du Centre africain pour la société civile.

49. S'agissant de l'appui fourni à l'UA et au NEPAD, le Directeur a signalé que la Division avait largement soutenu le secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, les missions d'évaluation des pays et les ateliers de sensibilisation des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes. De manière plus directe, la Division travaillait également en étroite collaboration avec l'Union africaine notamment en ce qui concernait le Conseil consultatif sur la corruption, la stratégie africaine en matière de droits de l'homme, la réforme en vue de la gestion axée sur les résultats, les questions de paix et de sécurité dans la corne de l'Afrique, l'Architecture africaine de la gouvernance, et d'autres activités conjointes, y compris la Mission pluridisciplinaire d'évaluation des besoins de reconstruction et de développement post-conflit de l'UA et de la CEA, et le forum sur la promotion de l'investissement et le développement du secteur privé en Afrique. Par l'intermédiaire du Conseiller régional, la Division avait également apporté des contributions spécifiques au renforcement de la gestion du secteur public au sein de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de l'Union du fleuve Mano, au Kenya, en Sierra Leone et en Somalie, et à la conception des objectifs de l'initiative pour l'Afrique actuellement à l'essai dans plusieurs pays dont le Kenya, le Libéria, l'Ouganda, la Sierra Leone et la Zambie.

50. M. Hamdok a félicité les principaux partenaires de travail de la Division et recensé les mécanismes d'assurance de la qualité existants, notamment l'organe législatif du Comité, les évaluations internes et externes par les pairs, les examens et les réunions d'experts. Il a insisté sur les mécanismes d'assurance de la qualité rigoureuse qui étaient mis en œuvre pour produire les deux publications phares de la Division, citant notamment les ateliers de lancement et de validation et les évaluations externes par des experts dans le cas du Rapport sur la gouvernance en Afrique et l'évaluation par le Comité des chefs d'État et de gouvernement pour la mise en œuvre du NEPAD dans le cas du *Rapport sur l'Examen mutuel de l'efficacité du développement*.

51. Enfin, le Directeur a fait savoir aux participants que la Division allait lancer un nouveau programme pour s'attaquer aux problèmes des flux de capitaux illicites. Il a précisé que la Division s'était vu confier le mandat de traiter des questions d'intégrité financière lors d'une réunion tenue en marge de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de mars 2010. Actuellement en cours de constitution, le groupe de spécialistes devrait être prêt à assumer ses fonctions en 2011.

52. Le Directeur a ensuite présenté les activités prioritaires de la Division prévues pour la période biennale 2012-2013. À ce propos, il a signalé que le domaine d'intervention stratégique de la Division continuerait d'être le renforcement de la capacité des pays membres de construire des États fonctionnels et de créer les conditions nécessaires à la participation effective de tous les secteurs de la société au processus de développement. La Division continuerait en outre de prêter son concours aux États membres en leur fournissant une assistance technique, en menant, en publiant et en diffusant des travaux de recherche sous la forme de publications périodiques et de publications isolées, en contribuant à des ateliers de formation de groupes, enfin en usant de son pouvoir de rassemblement pour organiser des forums sous-régionaux et continentaux destinés à faciliter l'échange de données d'expérience et de pratiques optimales, ainsi qu'à promouvoir le dialogue. Le Directeur a par ailleurs indiqué que l'une des principales publications de l'exercice biennal serait le troisième Rapport sur la gouvernance en Afrique, sur le thème: « Élections et gestion de la diversité en Afrique ».

53. Le Directeur a conclu en soulignant quelques-unes des difficultés majeures rencontrées par la Division, à savoir le climat politique et les sensibilités à prendre en compte dans le cadre du *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, la mission de soutien au Mécanisme d'évaluation intra-africaine qui faisait parfois face à l'aléatoire dans la mesure où la planification relevait entièrement des gouvernements nationaux, le manque de capacités pour renforcer les synergies entre le siège de la CEA et les bureaux sous-régionaux et pour gérer le nombre croissant de partenariats.

54. Lors du débat, les participants se sont félicités du programme de travail de la Division, ont posé des questions et formulé des observations et des suggestions. Premièrement, qu'avait fait la CEA pour estimer l'ampleur des fuites de capitaux associées aux plus hauts dirigeants, entre autres aux chefs d'État, qui détournaient des fonds publics et déposaient

des quantités substantielles de richesses nationales à l'étranger et auprès de sociétés offshore ? Deuxièmement, dans quelle mesure la Division s'est-elle attachée à la création de mécanismes visant à redresser les déséquilibres de répartition des bénéfices (au détriment des pays africains) dans les endroits où sont implantées des sociétés multinationales ? En effet, malgré tous les avantages et incitations offerts à ces sociétés, les retours pour les pays africains étaient minimes.

55. En réponse aux commentaires ci-dessus, M. Hamdok a expliqué que le nouveau programme sur les flux de capitaux illicites répondrait aux préoccupations concernant les sociétés multinationales et peut-être aussi certains aspects de la corruption et de la fuite des capitaux. Il a toutefois souligné la gravité de la malfaisance de ces dirigeants africains qui soustrayaient des ressources à leurs populations. En outre, il a convenu que les activités dans ce domaine devraient être menées en consultation avec les partenaires, car elles avaient trait à des questions caractérisées par diverses offres et demandes.

56. À la suite de ces commentaires, suggestions et éclaircissements, le Comité a pris note du programme de travail de la Division en 2010-2011 et approuvé celui pour la période biennale 2012-2013.

Examen et adoption des statuts du Comité (point 9 de l'ordre du jour)

Présentation et discussion des statuts du comité

57. Un représentant du secrétariat de la CEA, M. Guillermo Mangué, a présenté le document intitulé « Statuts du Comité de la gouvernance et de la participation populaire ». Dans son introduction, M. Mangué a indiqué que lors de la première réunion du Comité, tenue à Addis-Abeba les 9 et 10 décembre 2009, les participants avaient remis jusqu'à la présente réunion la discussion de ces statuts, essentiellement pour deux raisons : en premier lieu, il s'agissait d'un document juridique, reçu très tardivement, et qui ne pouvait donc pas être assimilé par les délégués en un laps de temps aussi court. En deuxième lieu, compte tenu du nombre limité d'États membres représentés à la réunion, les délégués avaient pensé qu'il ne serait pas prudent de prendre de position ferme sur un document aussi important au nom des autres États membres.

58. M. Mangué a également précisé que, pendant les débats tenus lors de la première réunion du Comité, certains délégués avaient indiqué qu'ils n'étaient pas compétents et ne disposaient pas des pouvoirs nécessaires pour discuter et approuver les nouveaux statuts et ils avaient demandé plus de temps pour consulter les autorités pertinentes dans leurs capitales respectives. D'autres délégués s'étaient plaints de ne pas avoir reçu le projet de nouveaux statuts dans le délai réglementaire de 30 jours. L'argument de la présence d'un nombre restreint d'États membres avait aussi été avancé pour remettre à plus tard l'examen

et l'adoption des nouveaux statuts. C'est dans ce contexte que le document était de nouveau soumis pour examen, gardant à l'esprit le fait que les États membres avaient eu suffisamment de temps pour l'étudier et que la représentation des membres à la réunion en cours était plus importante.

59. Pour conclure, M. Mangué a indiqué que les nouveaux statuts présentés aux participants à la réunion en cours étaient le fruit des débats conduits durant la quatrième session du Comité du développement humain et de la société civile, durant lesquels il s'était avéré nécessaire de revoir les statuts de ce Comité pour les harmoniser avec le nouveau nom dudit Comité, ainsi qu'avec les nouveaux mandat et structure de la Division. À cet égard, en concertation avec le Bureau, le secrétariat de la CEA avait élaboré les nouveaux statuts du Comité, qui étaient maintenant présentés pour examen et adoption.

60. Pendant le débat qui a suivi l'exposé de M. Mangué, les participants ont fait les remarques et recommandations ci-après :

- **Se référant à la page 2 du document, au septième paragraphe du Préambule, les participants ont indiqué que** la participation populaire était un élément essentiel du développement. Toutefois, elle n'apportait pas le changement voulu sans **la reconnaissance de la communauté**. Ainsi, il conviendrait d'ajouter la notion de reconnaissance de la communauté à la participation.

- **À la page 3 du document, dans l'article 2 intitulé « Objectifs »**, le premier objectif, précisé dans l'alinéa a), présentait en fait à la fois l'objectif et le résultat. Il faudrait que le secrétariat formule cet objectif de manière claire et spécifique.

- **À la page 4 du document, dans l'article 4 intitulé « Adhésion »**, il a été recommandé que le nombre de participants invités aux réunions du Comité venant de la société civile et du secteur privé de chaque pays soit limité à un seul représentant d'une organisation de coordination par secteur et par pays.

- **À la page 5 du document, dans l'article 7 intitulé « Le Bureau »**, la question de la représentation géographique des États membres au sein du Bureau a été soulevée. Il a été convenu que l'article devrait tenir compte de l'éventualité où aucun représentant d'une région spécifique ne serait disponible.

- **À la page 5 du document, dans l'article 8 intitulé « Durée du mandat »**, il a été suggéré que la durée du mandat soit fixée en référence à la durée de la session régulière.

- **À la page 5 du document, dans l'article 9 intitulé « Langues de travail »**, il a été suggéré que le secrétariat devrait s'efforcer de tenir les sessions ordinaires du Comité dans toutes les langues officielles de l'ONU, ou du moins de faire traduire tous les documents relatifs à ces sessions dans toutes les langues officielles de l'ONU, afin

que des pays autres que francophones et anglophones puissent en bénéficier et y participer de la même manière.

- **À la page 5 du document, dans l'article 10 intitulé « Lieu et fréquence des réunions »**, il a été suggéré de modifier la première phrase du paragraphe 1 de manière à lire : « Le Comité se réunit **en session ordinaire** tous les deux ans ».

- **À la page 6 du document, dans l'article 14 intitulé « Amendements aux Statuts »**, on a soulevé et discuté la question d'un nombre minimum de participants (**quorum**) exigé pour que l'assemblée puisse valablement délibérer. Il a été convenu qu'une réunion serait considérée comme valide en présence de deux tiers (2/3) des membres du Comité. Il a donc été recommandé de corriger l'erreur dans la version française, qui indiquait **un tiers**, et de procéder à l'amendement voulu. En outre, il a été demandé d'ajouter à la version française le quatrième paragraphe de cet article.

61. Ayant considéré les commentaires, suggestions et recommandations ci-dessus, les participants ont approuvé les nouveaux statuts du Comité de la gouvernance et de la participation populaire. Ces nouveaux statuts apparaissent à l'annexe IV.

IV. RECOMMANDATIONS

Examen et adoption des conclusions et recommandations (point 11 de l'ordre du jour)

62. Le Président a présenté le projet de conclusions et recommandations aux participants. Après en avoir délibéré, ces derniers ont adopté les recommandations ci-après :

- La Division de la gouvernance et de l'administration publique de la CEA devrait chercher des modalités et des moyens de suivre et d'évaluer les gouvernements africains et de leur signaler toutes fuites de capitaux présumées à partir de leurs pays ;
- La Division de la gouvernance et de l'administration publique de la CEA devrait veiller à ce que les études ou enquêtes pilotes soient suivies d'examen approfondis avant que des conclusions générales n'en soient tirées ;
- La Division de la gouvernance et de l'administration publique de la CEA devrait s'efforcer de réduire l'écart entre l'évolution du savoir, les politiques et les actions des pays africains ;
- La Division de la gouvernance et de l'administration publique de la CEA devrait s'assurer que le thème des réunions du Comité soit toujours lié aux questions

d'actualité ou à de nouvelles questions intéressant le continent africain ;

- La Division de la gouvernance et de l'administration publique de la CEA devrait mettre au point une méthode lui permettant d'extraire des rapports nationaux associés tant au Mécanisme d'évaluation intra-africaine qu'aux rapports sur la gouvernance en Afrique des indicateurs d'alerte concernant les conflits potentiels dans les pays participants ;
- La Division de la gouvernance et de l'administration publique de la CEA devrait mettre davantage d'accent sur les difficultés du renforcement et de la mise en place des capacités nécessaires au sein du secteur privé, particulièrement en ce qui concerne l'accès aux financements ;
- La Division de la gouvernance et de l'administration publique de la CEA devrait intégrer dans son programme de travail les questions relatives aux PME et porter une attention accrue aux aspects fondamentaux associés à la promotion des PME africaines dans le contexte du développement industriel, de la création d'emplois, d'une meilleure gouvernance des sociétés multinationales et de la mise en place de liens fructueux avec les entreprises africaines ;
- Agissant conjointement avec le secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, la CEA devrait encourager les gouvernements concernés à porter toute l'attention voulue aux conflits mis en évidence dans les rapports nationaux du Mécanisme ;
- Conjointement avec le secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, la CEA devrait s'efforcer de rendre le processus du Mécanisme plus ouvert et participatif, et de le placer au centre de l'Architecture de gouvernance de l'Union africaine ;
- Conjointement avec le secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, la CEA devrait encourager les États membres n'ayant pas encore accédé au Mécanisme à le faire et à entamer l'examen par les pairs.

Questions diverses (point 12 de l'ordre du jour)

63. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

V. Clôture de la réunion (point 13 de l'ordre du jour)

64. Dans son allocution de clôture, M. Hamdok, au nom de la CEA, a remercié tous les participants du niveau exceptionnel des débats et des contributions. Il les a par ailleurs assurés que tous leurs commentaires et observations seraient dûment pris en compte dans la mise au point définitive du rapport de la réunion, rapport qui leur serait, a-t-il promis, envoyé à tous. Il a remercié le personnel de la Division de la gouvernance et de

l'administration publique de son labeur et de son dévouement durant la préparation et la tenue de la réunion. Sur cette note, il a souhaité à tous un agréable séjour dans la belle ville d'Addis-Abeba et un bon retour vers leurs pays respectifs.

65. Le Président du Bureau a prononcé l'allocution de clôture. Il a remercié les délégués de l'avoir élu et leur a promis que son équipe et lui-même, en collaboration avec le secrétariat de la CEA, serviraient diligemment le Comité et mettraient au point des mécanismes de communication régulière avec les autres membres de celui-ci. Il a insisté sur le fait qu'en tant qu'Africains, les participants devaient tous soutenir avec la plus grande fermeté les principes de la bonne gouvernance, qui étaient les piliers du règlement des problèmes de développement en Afrique. Pour conclure, il a exhorté les participants à promouvoir chez eux, au cours des deux années à venir, les recommandations adoptées.

ANNEXE I

ALLOCUTION LIMINAIRE

de

M. Abdalla Hamdok,
Directeur de la Division de la gouvernance et de l'administration publique,
Commission économique pour l'Afrique

**Mr. Chairman,
Honourable Ministers,
Distinguished Representatives of Governments, the Private Sector and Civil Society
Organizations,
Dear Colleagues from the UN system,
Distinguished Guests,
Ladies and Gentlemen,**

Let me warmly welcome you all to the Economic Commission for Africa and to the beautiful city of Addis Ababa for this Meeting of the Committee on Governance and Popular Participation. This is the second Meeting of this Committee since the reform exercise, which came into effect on 3 August 2006 aimed at repositioning the Commission to strategically realign its programme priorities with the priorities of the African Union (AU) as contained in the New Partnership for Africa's Development (NEPAD) framework. The re-alignment exercise was necessary for the Commission in order to achieve results in the most efficient and effective manner according to the overall United Nations system reform programme, as well as the renewed international commitment to improving Africa's development prospects.

As you may be aware, the Committee on Governance and Popular Participation (CGPP) is the policy organ for the Governance and Public Administration Division (GPAD), which enables the Commission at large to draw on opinions of experts from the public and private sectors and civil society in its operations.

In this regard, and in view of the recent developments that have taken place here at ECA and the African Union on the one hand and in Africa and the global level, on the other, we find this consultation most timely, and I am delighted at such diverse and senior level of participation. We are particularly gratified to see among the participants some seasoned personalities, whose intimate knowledge of the issues at hand will greatly enhance our deliberations.

This meeting is indeed another valuable opportunity for us at ECA to engage in fruitful dialogue with our constituencies, which will contribute to enhance our quest in achieving not only the Millennium Development Goals (MDGs), but also promote participatory and sustainable development and peace building in Africa.

**Mr. Chairman,
Distinguished participants,**

You would agree with me that political inclusiveness, which allows for voice and power by the people especially the rural communities, is a core component of good governance. Indeed, poverty reduction/eradication is closely linked with the access of people to decision-making structures, their participation in local governance and how their choices are reflected in public policies and how public services are delivered to them is crucial to improving the lively hoods of our populations. The challenge therefore is on how to crowd in non-state actors - both civil society organizations and the private sector -in the governance agenda, through which they can mobilize the people for effective governance.

In line with the above, and in view of the critical importance of participation to ensure sustainable development in Africa, this Second Meeting of the Committee on Governance and Popular Participation will be underpinned by a basic theme that deals with the overarching tenets of popular participation in development and governance.

When I look at your agenda for the next two days, I realize the importance of the issues to be addressed. One is your review of ECA's activities in the area of Governance and Public Administration as contained in the Work Programme for the biennium 2012-2013. We also expect you to suggest how the Division could improve its governance and public administration activities and working relations with your respective countries, including continental and sub-regional institutions as well as to assist non-state actors and development partners to better enhance national capacity and capability and to support the APRM process. It is also important to note that you will review and adopt the Constitution of the Committee, so that you yourselves can determine the way you want to operate, the key functions you believe you can perform as well as the operation modalities of your committee.

In addition to the above, you will also consider, namely: (a) Assessment of the Impact and Effectiveness of CSOs and NGOs in Promoting Governance in Africa; (b) Progress in the Implementation of the APRM Plan of Action; (c) The State of Governance in Africa; (d) Mutual Review of Development Effectiveness (MRDE).

**Mr. Chairman,
Distinguished participants,**

The concept of popular participation in development, the potential for it to contribute to Africa's development has rapidly and progressively achieved prominence in political and

developmental discourse, particularly with respect to current waves of democratization. Democratic and participatory governance processes are being widely seen as crucial concepts for limiting authoritarian government, strengthening popular empowerment, enforcing political accountability, and in improving the quality and inclusiveness of governance. This has stimulated reconsideration of the limits of state actions and increased the awareness of the potential role of civic engagement in the provision of public goods and services, separately or in partnership between the state and private institutions.

In Africa, while the emergence of civil society organizations is a relatively new phenomenon in most countries, with the advent of democratic regimes there is a growing interest of citizens to participate in economic, political and social decision-making processes. Donors, non-governmental and civil society organizations are increasingly insisting upon participatory approaches in assessing needs, implementing programmes and evaluating government policy impacts on development. Interest in participation is particularly manifested in the process of planning, decision-making, implementation and assessment of public policies towards the attainment of sustainable development. Despite this, there is still a weak definition of how such participation should be effected across different dimensions of public policy formulation and implementation; through what organizational structures; with what representation, roles and processes; and with what demands for capacity development.

It is my understanding that initiatives such as NEPAD are a clear indication that Africa's political leadership, at the highest level, acknowledge the need for, and is willing to work in partnership with the private sector and the civil society. However, such partnership can only succeed if civil society is involved in the formulation and execution of national development programmes. Regrettably, on the one hand, national development planning and implementation issues are still mainly the exclusive responsibility of national or sub-national governments, without effective mechanisms for more direct citizen engagement in the process. On the other hand, the capacity of the civil society to fully comprehend and effectively participate in trade negotiations, policy analysis and development dialogue is severely limited.

I therefore believe that these challenges will be properly articulated in your technical orientations towards our programmatic areas of activities and I firmly believe that the this Committee would help us at ECA set an agenda to promote popular participation through effective partnerships between the public and private sector and the civil society, in order to realize that promising potential towards a more meaningful and consistent participatory development approach.

Mr. Chairman,

At this junction, allow me to acknowledge the efforts made by the outgoing Bureau of the Committee in trying to redefine the role and operational modalities of the Committee. I must admit that your proposal to that effect came to ECA at a very critical moment. This

meeting offers us once again a good opportunity to reflect together on how best we can serve Africa so that we can take appropriate decisions to make the Commission more efficient and relevant in the area of governance and public administration. In this respect, the outcome of this meeting is very important to us and can make a pivotal contribution to our efforts in building good governance on the continent.

I therefore look forward to lively discussions, interesting and rewarding conclusions and recommendations that will assist us in serving the continent better. With these remarks, Mr. Chairman,

I wish you a very successful meeting and very fruitful deliberations.

Thank you for your attention.

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

Thème : Évaluer et réexaminer les tendances et les engagements en matière de gouvernance pour gérer le développement

1. Cérémonie d'ouverture.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption des projets d'ordre du jour et de programme de travail.
4. Exposé et débats sur le premier document parlementaire.
5. Exposé et débats sur le deuxième document parlementaire.
6. Exposé et débats sur le troisième document parlementaire.
7. Exposé et débats sur le quatrième document parlementaire.
8. Exposé et débats sur les activités de la Division de la gouvernance et de l'administration publique :
 - a) « Renforcement du rôle du secteur privé en Afrique : Le Forum panafricain de l'investissement et les partenariats public-privé (PPP) » ;
 - b) Revue du programme de travail 2010/2011 et aperçu du programme 2012/2013.
9. Examen et adoption des statuts du Comité.
10. Table ronde sur les récents événements en Afrique du Nord et leurs conséquences sur la gouvernance continentale.
11. Débats et adoption des recommandations.
12. Questions diverses (thème de la prochaine réunion).
13. Clôture de la réunion.

ANNEXE III

PROGRAMME DE TRAVAIL

Premier jour : 9 mars 2011

- | | |
|---------------------|--|
| 8 h 30 – 9 h 30 | Inscriptions et consultations informelles avec les délégations |
| 9 h 30 – 10 heures | Cérémonie d'ouverture Président : M. Gaudence Kayombo, Président sortant <ul style="list-style-type: none">• Observations de bienvenue du Directeur de la Division de la gouvernance et de l'administration publique (CEA)• Allocution d'ouverture du représentant de l'Union africaine• Discours liminaire du représentant du Gouvernement éthiopien |
| 10 heures – 10 h 15 | Pause |
| 10 h 15 – 12 heures | Première séance <ul style="list-style-type: none">- Élection du Bureau- Adoption des projets d'ordre du jour et de programme de travail- Exposés et débats:<ul style="list-style-type: none">a) Premier document parlementaire : Évaluation de l'effet et de l'efficacité de la participation des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales pour la promotion d'une bonne gouvernance en Afrique<ul style="list-style-type: none">- Intervenant : M. Jalal Abdel-Latif, Chef de la Section de la société civile et des situations d'après-conflit (CEA)b) Deuxième document parlementaire : Rapport d'étape sur la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine<ul style="list-style-type: none">- Intervenant : M. Kojo Busia, Chef de la Section du Mécanisme d'évaluation intra-africaine (CEA)c) Troisième document parlementaire : Rapport sur l'examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique, 2010<ul style="list-style-type: none">- Intervenant : M. Abdalla Hamdok, Directeur de la Division de la gouvernance et de l'administration publique (CEA)d) Quatrième document parlementaire : L'état de la gouvernance en Afrique<ul style="list-style-type: none">- Intervenant : M. Said Adejumobi, Chef de la Section de l'administration publique (CEA) |

| | |
|-----------------------|---|
| 12 heures – 13 heures | Débats |
| 13 heures – 14 h 30 | Déjeuner |
| 14 h 30 – 15 heures | Deuxième séance Exposé et débats : e) « Renforcement du rôle du secteur privé en Afrique : Le Forum panafricain de l'investissement et les partenariats public-privé (PPP) » - Intervenant : M. Sam Cho, Chef de la Section du secteur privé (CEA) f) Activités de la Division de la gouvernance et de l'administration publique en 2010-2011 et 2012-2013 - Intervenant : M. Abdalla Hamdok, Directeur de la Division de la gouvernance et de l'administration publique (CEA) |
| 15 heures – 15 h 30 | Débats |
| 15 h 30 – 15 h 45 | g) Constitution du Comité - Intervenant : M. Guillermo Mangué, Spécialiste de la gestion du développement (CEA) |
| 15 h 45 – 16 h 15 | Débats |
| 16 h15 – 16 h 30 | Pause |
| 16 h 30 – 18 heures | Conclusion et recommandations |

Deuxième jour : 10 mars 2011

| | |
|----------------------|---|
| 8 heures – 13 heures | Préparation du rapport par le secrétariat |
| 9 h 30 – 10 heures | Pause |
| 10 heures- 12 heures | Table ronde sur les récents événements en Afrique du Nord et leurs conséquences sur la gouvernance continentale |
| 13 heures – 14 h 30 | Déjeuner |
| 14 h 30 – 16 h 30 | Préparation du rapport (suite) |
| 16 h 30 – 18 heures | Troisième séance - Adoption des recommandations - Questions diverses - Clôture de la réunion |

ANNEXE IV

STATUTS DU COMITÉ DE LA GOUVERNANCE ET DE LA PARTICIPATION POPULAIRE

La deuxième réunion du Comité de la gouvernance et de la participation populaire s'est tenue à Addis-Abeba les 9 et 10 mars 2011,

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT la résolution n° 826 (XXXII) de la Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification (la Commission) adoptée en avril 1996, par laquelle les ministres ont fondé le « Comité du développement humain et de la société civile » (CDHSC),

CONSIDÉRANT la réforme entreprise par la CEA en juin 2006 visant à repositionner la Commission pour réaligner ses priorités stratégiques en matière de programmes sur celles du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), de l'Union africaine (UA), du programme mondial de réforme du système des Nations Unies, ainsi que du renouvellement de l'engagement international en faveur de l'amélioration des perspectives de développement de l'Afrique,

CONSIDÉRANT QUE la réforme de 2006 a entraîné la restructuration de la Division de la gestion des politiques de développement, qui est devenue la Division de la gouvernance et de l'administration publique, reflétant ainsi les nouveaux domaines prioritaires de la Commission,

CONSIDÉRANT QUE la Division de la gouvernance et de l'administration publique a pour objectif global de promouvoir les pratiques de bonne gouvernance dans tous les segments de la société, notamment au sein des secteurs public et privé et de la société civile, et d'appuyer le processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine,

CONSIDÉRANT QUE, lors de sa quatrième session tenue à Addis-Abeba les 22 et 23 novembre 2007, le Comité du développement humain et de la société civile a approuvé le nouveau nom du Comité, à savoir « Comité de la gouvernance et de la participation populaire » (CGPP), tel que proposé lors de la Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification, qui s'est tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) en mai 2006,

CONSCIENTS des débats ayant eu lieu lors de la quatrième session du Comité du développement humain et de la société civile relatifs au mandat, aux objectifs, à la structure

institutionnelle, aux modalités de travail, à la fréquence des réunions, à la composition, au financement de la participation, aux rapports avec d'autres comités et organes, et à d'autres questions associées à la raison d'être du nouveau Comité,

RECONNAISSANT QUE la participation est l'une des conditions essentielles du développement et que, sans participation effective des communautés, les effets de la recherche pour le développement et de la mise en œuvre des initiatives de développement demeureront limités,

CONVAINCUS de la nécessité de réviser les statuts du Comité du développement humain et de la société civile afin de les aligner sur le nouveau nom de la Division et du Comité, ainsi que sur la nouvelle structure et le nouveau mandat de la Division, il est convenu ce qui suit:

CHAPITRE I: DÉFINITIONS

Article 1: Terminologie

1. Dans les présents Statuts:
 - a) Le terme **Bureau** désigne les membres du Comité élus lors d'une session du Comité;
 - b) Le terme **Commission** désigne la Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification;
 - c) Le terme **Comité** désigne le Comité de la gouvernance et de la participation populaire;
 - d) Le terme **Statuts** désigne les Statuts du Comité de la gouvernance et de la participation populaire;
 - e) *(sans objet en français)*
 - f) L'expression **États membres** désigne les pays africains membres de la Commission économique pour l'Afrique;
 - g) Le terme **Région** désigne le continent africain;
 - h) Le terme **CEA** désigne la Commission économique pour l'Afrique.

CHAPITRE II: OBJECTIFS ET FONCTIONS

Article 2: Objectifs

1. Le Comité a pour objectifs:
 - a) De servir de forum pour la promotion et le renforcement de la bonne gouvernance et du développement participatif en Afrique;

- b) D'assurer la cohérence du programme de travail de la CEA en matière de gouvernance et d'administration publique, de développement du secteur privé et d'engagement de la société civile en faveur du développement, et d'approfondir la concertation politique entre pays africains par le biais du Mécanisme d'évaluation intra-africaine;
- c) D'examiner certaines questions spécifiques associées à la gouvernance et au développement participatif en Afrique, et de servir de cadre pour la mobilisation, la supervision et le suivi de programmes d'action convenus aux niveaux régional et mondial, notamment le Programme d'action de Copenhague du Sommet mondial pour le développement social et la Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation.

Article 3: Fonctions

1. Le Comité appuie les travaux de la CEA en matière de promotion et de développement de la gouvernance, de l'administration publique et du développement participatif dans les États membres.
2. Conformément à l'article 2 ci-dessus, le Comité:
 - a) Joue un rôle consultatif auprès de la CEA dans le cadre de l'élaboration du programme de travail de la Commission en matière de gouvernance et de participation populaire;
 - b) Propose des politiques et des stratégies pertinentes en matière de gouvernance, de développement humain et de participation populaire, en vue de leur examen par la CEA dans le cadre de son programme de travail;
 - c) Examine et suit les progrès accomplis sur la voie de la bonne gouvernance en Afrique, et entreprend des évaluations périodiques des progrès réalisés dans la mise en œuvre de stratégies concernant la participation populaire au développement, par le biais des activités de la CEA dans ces domaines;
 - d) Recense et recommande à la Commission des mesures, notamment des partenariats public-privé, pour accélérer le processus du développement participatif dans la région;
 - e) Facilite la concertation entre représentants des gouvernements, du secteur privé et des organisations de la société civile en vue du partage d'expériences et de l'échange d'informations sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance et de participation populaire aux processus de développement;
 - f) Soutient la CEA dans son travail en proposant des orientations futures de son programme de travail et de ses priorités. Le Comité est à même de proposer des thèmes de réunion.

CHAPITRE III: STRUCTURE

Article 4: Adhésion

1. Sont membres du Comité:
 - Tous les gouvernements des États membres de la CEA;
 - Une organisation représentant l'ensemble des organisations de la société civile par pays;
 - Une organisation représentant l'ensemble des organisations du secteur privé par pays;
 - La Commission de l'Union africaine.
2. La CEA est membre de droit du Comité.

Article 5: Observateurs

Peuvent participer aux réunions du Comité en qualité d'observateurs, les organisations non gouvernementales et internationales, notamment d'autres organismes des Nations Unies, dotés d'un mandat ou jouant un rôle dans les domaines de la gouvernance, de l'administration publique et de la participation populaire au développement.

Article 6: Relations avec d'autres institutions compétentes

1. Le Comité de la gouvernance et de la participation populaire est le forum d'experts régional chargé des activités relatives aux questions de gouvernance, d'administration publique, de participation populaire et de société civile, conformément au mandat conféré par l'Assemblée générale des Nations Unies.
2. Le Comité de la gouvernance et de la participation populaire est l'organe consultatif régional de la Commission pour les questions associées à la gouvernance, à l'administration publique, à la participation populaire et à la société civile en Afrique, ainsi que pour les activités liées à la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, de la Déclaration d'Arusha sur la participation populaire, de la Déclaration de Copenhague et d'autres programmes afférents.
3. Le Comité de la gouvernance et de la participation populaire coopère avec toutes les institutions pertinentes qui sont actives en matière de gouvernance, d'administration publique, de participation populaire, de développement du secteur privé et de société civile.
4. Le Comité de la gouvernance et de la participation populaire collabore également avec d'autres comités techniques de la CEA et encourage la coordination et la communication régulières avec ces comités.

Article 7: Le Bureau

1. Le Bureau du Comité se compose de cinq (5) membres représentant trois groupes, à savoir les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé. Le Bureau comporte des membres recommandés par les trois groupes, dans les proportions suivantes:

- Deux (2) recommandés par les gouvernements;
- Deux (2) par les organisations de la société civile, dont un (1) d'une organisation féminine;
- Un (1) par le secteur privé.

2. Nonobstant la clause 1 ci-dessus, en l'absence de délégués de certains des groupes et sous réserve que tous les efforts voulus aient été faits pour assurer leur présence, la composition du Bureau peut être une combinaison quelconque des membres des groupes présents à la réunion.

3. Les cinq (5) membres du Bureau élisent, en leur sein, un (1) Président, trois (3) vice-présidents et un (1) Rapporteur. La CEA assure le secrétariat du Bureau.

4. La composition du Bureau respecte la représentation géographique des membres du Comité. Toutefois, en l'absence de délégués de certaines des régions et sous réserve que tous les efforts voulus aient été faits pour assurer leur présence, cette disposition ne s'applique pas.

Article 8: Durée du mandat

Les membres du Bureau sont élus pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable une fois seulement, si le Comité le décide. Le mandat s'étend de la session du Comité à laquelle les membres du Bureau ont été élus jusqu'à la session ordinaire suivante. Dans l'éventualité où le Comité se trouverait dans l'impossibilité de se réunir en session ordinaire, le Bureau en place conserve ses attributions jusqu'à l'élection d'un nouveau Bureau.

CHAPITRE IV: ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Article 9: Langues de travail

Les sessions ordinaires du Comité se tiennent dans les deux langues de travail du secrétariat de la CEA, à savoir le français et l'anglais, avec interprétation simultanée. Toutefois, le secrétariat de la CEA s'efforce d'organiser l'interprétation des réunions du Comité et la traduction des documents dans les autres langues officielles pertinentes du Secrétariat de l'ONU.

Article 10: Lieu et fréquence des réunions

1. Le Comité tient ses réunions dans tout État membre, sur invitation du Gouvernement dudit État membre. À défaut d'une telle offre, le Comité se réunit au siège de la CEA.

2. Le Comité se réunit tous les deux ans. Toutefois, le Bureau peut, en accord avec le secrétariat de la CEA et selon les besoins, tenir des réunions intersessionnelles.

Article 11: Financement

1. Les sessions ordinaires du Comité sont statutaires. À ce titre, les coûts de participation des États membres, y inclus les représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile, sont pris en charge par les participants eux-mêmes. Toutefois, la présente disposition n'empêche nullement les participants de rechercher une assistance financière auprès de donateurs ou de partenaires de développement afin de participer aux réunions.

2. Si le secrétariat de la CEA convoque une réunion extraordinaire du Comité, la CEA peut financer la participation des membres du Bureau uniquement.

Article 12: Coordination

1. Chaque État membre désigne et fait connaître au secrétariat de la CEA un service chargé d'assurer la liaison entre la CEA et l'État membre et d'assurer le suivi des affaires se rapportant au Comité au niveau national.

2. Le service gouvernemental désigné en application de la clause 1 ci-dessus communique à la CEA les noms d'une organisation représentant l'ensemble des organisations de la société civile et une organisation représentant l'ensemble des organisations du secteur privé, qui serviront d'agents de liaison avec la CEA pour les questions liées au Comité au nom de ces deux groupes au niveau national.

3. En l'absence de ces nominations, la CEA contacte le ministère compétent pour inviter le pays à participer aux réunions du Comité.

Article 13: Mécanisme d'établissement de rapports

1. Deux types de rapports doivent être établis. Un premier rapport de la CEA sur ses activités concernant la gouvernance, l'administration publique et la participation populaire au développement, le développement du secteur privé, le processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et la société civile est soumis au Comité lors de chaque session ordinaire. La CEA et le Bureau décident, d'un commun accord, du format de ce rapport.

2. Un deuxième rapport est élaboré par le Comité et soumis à la Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification de la CEA, par le biais du Comité technique préparatoire plénier lors de sa session suivant la réunion du Comité.

CHAPITRE V: DISPOSITIONS FINALES

Article 14: Amendements aux Statuts

1. Seuls les membres du Comité (gouvernements, organisations représentant l'ensemble des organisations de la société civile, organisations représentant l'ensemble des organisations du secteur privé, Commission de l'Union africaine et secrétariat de la CEA) sont habilités à soumettre au Comité des propositions d'amendement aux présents Statuts.
2. Les propositions d'amendement aux présents Statuts émanant d'un membre du Comité sont soumises par écrit au secrétariat de la CEA au minimum soixante (60) jours avant une session ordinaire du Comité. Le secrétariat de la CEA les transmet à tous les membres du Comité au minimum trente (30) jours avant une session ordinaire du Comité.
3. Le Comité examine les propositions lors de sa réunion ordinaire suivante. Les amendements sont adoptés par consensus ou, à défaut de consensus, par une majorité des deux tiers des membres présents lors de la réunion. Suite à son adoption, tout amendement est communiqué à tous les membres en vue de sa mise en œuvre immédiate et de l'application de toute mesure nécessaire.
4. Les présents Statuts ont été approuvés et sont entrés en vigueur le 10 mars 2011.

ANNEXE V

Liste de Participants

ALGÉRIE

1. S.E. M. Belaid Abdelnaceur
Ambassadeur d'Algérie
Ambassade d'Algérie à Addis-Abeba
Tél.: (251) 11 371 9666
Fax: (251) 11 371 9668
2. M. Makboul Elhadi
Directeur général
Centre national d'études et
d'analyses pour la population et le
développement
98 Route Nationale N, Bvd Khadem
B.P. 34 Alger 16330 Algérie
Tél.: (213) 2154 2982/83
Fax: (213) 215 42149
Email: ceheap@wissal.dz
3. M. Benmohra Djillali
Conseiller
Ambassade d'Algérie
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 371 9606
Mobile: (251) 911 507 773
Fax: (251) 11 371 9668
4. M. Belkacem Bouzidi
Administrateur
Ministère de l'Intérieur
Dar ElBeidhar
P.O. Box 16000
Alger, Algérie
Email:belkacembouzidi80@yahoo.fr

5. M. Larbi Abdelfettah Lebbaz
Diplomate
Ambassade d'Algérie
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 371 9666
Mobile: (251) 913 637109
Fax: (251) 11 371 9668
Email: lebbaz79@yahoo.com

ANGOLA

6. M. David Justino
Troisième Secrétaire
Ambassade d'Angola
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 920 317 229
Fax: (251) 11 618 2386
Email: dkanama@yahoo.com
7. Mme Constância Olih
Troisième Secrétaire
Ambassade d'Angola
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 912 122583

BÉNIN

8. M. Justin Zannou
Attaché
Ambassade du Bénin
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 661 6672
Mobile: (251) 921 322 734
Fax: (251) 11 661 6671
Email: zammoudji@yahoo.fr

BURUNDI

9. M. Fulgence Misago
Premier Conseiller
Ambassade du Burundi
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 910 975711
Email: mis_fulgence@yahoo.com
10. Mme Martha Bakwesegha
Spécialiste des programmes hors classe
African Centre for the Constructive
Resolution of Disputes, ACCORD
4335 avenue de l'Unesco
B.P 1258
Bujumbura, Burundi
Mobile: (257) 765 332 21
Email: bakwesegham@yahoo.com ou
Peace Building
Durban, Afrique du Sud
Tél.: (27) 733 334 323
E-mail: bakwesegham@yahoo.com /
martha@accord.org.za

CAMEROUN

11. S.E. M. Jacques-Alfred Ndoumbe-
Eboule
Ambassadeur
Ambassade du Cameroun
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 913 545046
12. Mme Éva Jacqueline Étongué Mayer
Chef de la Division de la promotion et de
la protection des droits de l'Homme
Commission nationale des droits de
l'Homme et des libertés (Cameroun)
P.O. Box 20317
Yaoundé, Cameroun
Tél.: (237) 77671289/22228059
Fax: (237) 222 26080
E-mail: evamayerelangue@yahoo.fr

CONGO

13. M. Anselme Bassinga
Conseiller
Ambassade de la République du
Congo
P.O. Box 5639
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 616 0012
Mobile: (251) 911 057342
E-mail: anselmeb52@yahoo.fr
14. Mme Albertine Ewono
Conseillère
Ambassade de la République du
Congo
P.O. Box 5639
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 616 0012
Mobile: (251) 911 057342 / 921
623746
E-mail: albnkala@yahoo.fr
15. M. Aloïse Makouélé-Goma
Association internationale des
éducateurs pour la paix du monde
(AIEPM)
P. O. Box 1873, Chaptal Street
Brazzaville, Congo
Tél.: (242) 563 3946
E-mail: makouelegoma@yahoo.fr

DJIBOUTI

16. M. Kenedid Mohamed Hadi
Conseiller
Ambassade de Djibouti
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 661 3200
Fax: (251) 11 661 2786
17. Mme Fatima Karroun
Conseillère/UE

Ministère des finances
Djibouti
Mobile: (253) 656454
Tél.: (253) 342612
E-mail: fatimakarroun@hotmail.com

ÉGYPTE

18. M. Khaled Youssef
Ministre plénipotentiaire
Ambassade d'Égypte
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 910 528995
E-mail: khyoussef@mail.com

19. M. Karim Ismail
Troisième Secrétaire
Ambassade d'Égypte
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 911 224308
E-mail: kariemismaiel@hotmail.com

ÉTHIOPIE

20. H.E. Newai Gebre-Ab
Ministre et Conseiller économique
Cabinet du Premier Ministre
Addis-Abeba, Éthiopie
E-mail: edri@ethionet.et

21. M. Azanaw Tadesse
Directeur
Mission permanente auprès de l'UA et
de la CEA
Ministère des affaires étrangères
P.O. Box 393
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 7345
Mobile: (251) 912 205 500
Fax: (251) 11 552 5510
Email: azanaw@gmail.com

22. Mme Mahlet Hailu
Directrice (Paix et sécurité)
Ministère des affaires étrangères Addis-
Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 550 4292
Mobile:(251) 911 552 308
Fax: (251) 11 552 5510
Email: mahlethailu@free.fr

23. M. Abate Madebo
Spécialiste des affaires politiques
Bureau du Représentant permanent
auprès de l'Union africaine
Ministère des affaires étrangères Addis-
Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 913 81 40 92
E-mail: abatema17@yahoo.com

24. M. Hagos Gebrehawaria
Spécialiste des partenariats
Bureau du Représentant permanent
auprès de l'Union africaine
Ministère des affaires étrangères
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 220 4292
Mobile: (251) 913 814126
Fax: (251) 11 552 5510
E-mail: hagosgebrehawaria@yahoo.
com

25. Dr. Asmelash Beyene
Consultant
AIM DG
P.O. Box 30606
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 911 169961

26. Mme Timnit Abraha
Emerge Consultancy & Training
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 911 246 744
E-mail: timnit@yahoo.com

27. M. Seifulaziz Milas
Consultant
P.O. Box 22564
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 911 209 471

28. M. Mulugeta Ketema
Envisionary Ethiopia
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 911 238 323
Email: mketema@yahoo.com

GABON

29. S.E. M. André William Anguilé
Ambassadeur
Ambassade du Gabon
Mobile: (251) 911 237 606
Email williamanguile2002@yahoo.fr

30. M. Dieudonné Koumba
Conseiller en charge de la CEA
Ambassade du Gabon
P. O. Box 1256
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 912 090 950
Mobile: (251) 910 477 577
Email: dieudonne.koumba@yahoo.fr

GHANA

31. Mme Florence Oku
Secrétaire exécutive adjointe
COPAZ Peace & Security
6 King George V Street, Onikan
Lagos, Nigéria
Mobile: (234) 8139179566
Tél.: (233) 244271920
E-mail: ashamioku2000@yahoo.co.uk

GUINÉE

32. S.E. M. Cheick A.T Camara
Ambassadeur
Ambassade de la République de
Guinée
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 912 200 181
Email:papycheick@yahoo.com

33. M. Moussa Sidibe
Premier Secrétaire
Ambassade de la République de
Guinée
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 911 760 167

KENYA

34. Mme Beatrice Karago
Deuxième Conseillère
Service juridique
Ambassade du Kenya
P. O. Box 30331
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile:(229) 95 85 51 66
Email: lonkarago@yahoo.com

35. Pr. Peto Kagwanja
Directeur exécutif
Africa Policy Institute (API)
5th floor Mhifitowers, Ragati Road
P.O. Box 34971
Nairobi, Kenya
Tél.: (254) 262 014 260
Mobile: (254) 728 408 085
Fax: (254) 202 712 826
Email: pkagwanja@gmail.com

36. M. David Ole Konchella
Président
NGO Revitalization Committee
NGO Council – Kenya

P.O. Box 41161-00100
Nairobi, Kenya
Mobile: 0722-226830
Tél.: 0722-226830
Fax: 020 342955
E-mail: retomaria@yahoo.com

37. Dr. Joshua O. Okumbe
Directeur exécutif
Centre for Corporate Governance
P.O. Box 13936-00800
Nairobi, Kenya
Mobile: (254) 733776600
Tél.: (254) 733776600
Fax: (254) 203745935
E-mail: jaokumbe@ccg.or.ke

38. M. Ezra Mbolor
Directeur exécutif
Akiba Umak Foundation
P.O. Box 55450
Nairobi, Kenya
Tél.: (254) 722 386621
Mobile: (254) 731 386621

LESOTHO

39. H.E. Fine
Ambassadeur
Ambassade du Lesotho
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 911 202 462
Email: fmaema@yahoo.com

MALAWI

40. S.E. M. Isaac Munlo
Ambassadeur
Ambassade du Malawi
P.O. Box 2316
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 662 2095

Mobile: (251) 911 402899
E-mail: migmunlo@yahoo.com

41. Mme Charlotte Chinyama
Première Secrétaire
Ambassade du Malawi
P.O. Box 2316
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 662 2095
Mobile: (251) 911 360334
E-mail: charchinyama@yahoo.com

42. Dr. Fletcher Tembo
Overseas Development Institute
Chercheur
c/o Malawi Economic Justice Network
Lilongwe, Malawi
Tél.: (265) 991 213636
(44) 207 922 0300
Mobile: (44) 777 035955
Email: ftembo@odr.org.uk

MADAGASCAR

43. Mme Louise-Odette Rahaingosoa
Première Conseillère
Ambassade de Madagascar
P.O. Box 60004
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 911 677 175
Email: emb.mad@ethionet.et

44. Mr Ludovic Richard Setilahy
Chargé d'affaires par intérim
Ambassade de Madagascar
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 646 0624
Mobile: (251) 911 241838
Fax: (251) 11 646 0562
E-mail: emb.mad@ethionet.et

MALI

45. M. Mahamane Dra
Conseiller
Ambassade du Mali
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 912 897008

MAURICE

46. M. James Marie
Deuxième Secrétaire
Ambassade de Maurice
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 911 232208
47. Pr. Louis Amédée Darga
Associé gérant
Stra Consult
2, Johanna Street
Port Louis, Maurice
Tél.: (230) 2595783/2107033
Fax: (230) 2107177
E-mail: straconsult@intnet.mu,
straconsultoff@intnet.mu

MAROC

48. S.E. M. Abdeljebbar Brahime
Ambassadeur
Ambassade du Royaume du Maroc
P.O. Box 60033
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 550 8440
Fax: (251) 11 551 2818
Email: morocco.emb@ethionet.et
49. M. Abdelkader Taleb
Conseiller
Ambassade du Royaume du Maroc
P.O. Box 60033
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél.: (251) 11 550 84 40
Fax: (251) 11 551 88 18
Email: morocco.emb@ethionet.et

MOZAMBIQUE

50. M. Eufrásio Gouveia
Premier Secrétaire
Ambassade du Mozambique
Addis-Abeba, Éthiopie
Email: eufrasio@minec.gov.mz

NamibiE

51. M. David Amutenya
Premier Secrétaire
Ambassade de Namibie
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 661 19 66
Mobile: (251) 910 371548
E-mail: davidamutenya@yahoo.com

PAYS-BAS

52. Pr. Mohamed Salih
Chaire des politiques du
développement
Institut international des études
sociales
25024 La Haye, Pays-Bas
Mobile: (31) 651662425
Tél.: (31) 651662425
Fax: (31) 704260799
E-mail: salih@iss.nl

NIGER

53. S.E. Mme. Maimouna Diamballa
Ambassadeur
Ambassade du Niger
P.O. Box 5791
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél.: (251) 11 465 1305
Mobile: (251) 911 247396
E-mail: maimoun_sak@yahoo.fr

54. Dr. Amadou Sonrhai
Conseiller
Ambassade du Niger
P.O. Box 5791
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 913 255107
E-mail: Amadou_sonrhai@yahoo.fr

NIGÉRIA

55. M. Ayodele Adebuseye
Secrétaire général
Nigeria Network of NGOs
Lagos, Nigéria
Tél.: (234) 1 7906094
Mobile: (234) 8 037191348
Email: ayo@nnngo.org
56. M. Bede Ibeh
Ministre plénipotentiaire/Diplomate
Ambassade du Nigéria
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 920 578284
57. Prof. L. Adele Jinadu
Professeur de science politique
Département de science politique
Université de Lagos
262B Corporation Dr.
Dolphin Estate - Osborne Rd.
Lagos, Nigéria
Mobile: (234) 802 337 5901
Email: lajinadu@yahoo.com

RWANDA

58. Prof. Joseph Nsengimana
Ambassadeur
Ambassade du Rwanda

Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 661 0300
Mobile: (251) 911 220971
E-mail: jnsengimana@minallet.gov.rw

SÉNÉGAL

59. M. Momar Talla Kane
Président
CONGAD
1983 allées Ababacar Sy
Dakar, Sénégal
Mobile: (221) 776 444245
Tél.: (221) 338 244 409
Fax: 221) 338 255 451
E-mail: mtakane1@yahoo.fr
60. M. Baye Mayor Diop
Premier Secrétaire
Ambassade du Sénégal
Tél.: (251) 920 887 183
Email: papyoro2007@yahoo.fr

SIERRA LEONE

61. Mme Juliana Fallah
Première Secrétaire
Ambassade de Sierra Leone
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 911 686002
E-mail: julianalolate2007@yahoo.com
62. S.E. M. Andrew Bangali
Ambassadeur
Ambassade de Sierra Leone
Addis-Abeba, Éthiopie
63. M. Christopher Bockarie
Diplomate
Ambassade de Sierra Leone
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 920 724 199
Email: christopherbockarie@yahoo.co.uk

AFRIQUE DU SUD

64. Pr. Acheampong Yaw Amoateng
Chercheur principal
Centre for Sociological Research
University of Johannesburg
Johannesburg, Afrique du Sud
Mobile: (27) 249 023499
E-mail: yawamoateng25@yahoo.com

65. Mme Clara Kiesewetter
Conseillère politique
Ambassade d'Afrique du Sud
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 371 1002
Email: Kiesewetterc@dirco.gov.za

SOUDAN

66. M. Mohamed Ecrashed
Diplomate
Ambassade du Soudan
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 921 420 474
Email: mesodan56@yahoo.com

67. S.E. M. Mohieldin Salem
Ambassadeur
Ambassade du Soudan
Addis-Abeba, Éthiopie

68. M. Christopher Kwajok
Premier Conseiller
Ambassade du Soudan
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 912 200185
E-mail: jase@ties.itu.int

69. Dr. Ahmed Abusin
Directeur exécutif
Partners in Development Services
Research Department
P.O. Box 8202, Anarnt,

Khartoum, Soudan
Mobile: (249) 912368019
Tél.: (249) 912368019
E-mail: absin4@yahoo.com

SWAZILAND

70. Dr. Bhekithamba Sikhondle
Attaché de défense
Ambassade du Royaume du Swaziland
Tél.: (251) 11 626 2125
Mobile: (251) 910 342 740
Email: bkmbokodvo@yahoo.com

71. M. Sikhondze
Attaché de défense
Ambassade du Royaume du Swaziland
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 6262125
Mobile: (251) 910 342740
E-mail: bkmbokodvo@yahoo.co.uk

SUÈDE

72. Dr. Cyril Obi
Chercheur principal
Nordic Africa Institute
Rimbogatan 28
753 24 Uppsala
P.O. Box 1703
75147 Uppsala, Suède
Mobile: 0737397767
Tél.: (46) 18 435967
Fax: (46) 18 562290
E-mail: Cyril.obi@nai.44se

TANZANIE

73. Honourable Gaudence Kayombo
Membre du Parlement
Parlement de Tanzanie
P.O. Box 72846
Dar es-Salaam, Tanzanie

Mobile: (255) 754 302290
E-mail: gaudencek@hotmail.com

TOGO

74. M. Komlavi Agbenozan Dedji
Premier Secrétaire
Ambassade du Togo
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 320 6515
Mobile: (251) 912 140471
E-mail: thomasdedji@yahoo.fr

TUNISIE

75. M. Zaidi Zied
Premier Secrétaire
Ambassade de Tunisie
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 912 130118
E-mail: zaidizied@yahoo.fr
76. S.E. M. Mokhtar Chouachi
Représentant permanent de la Tunisie
auprès de la CEA
Addis-Abeba, Éthiopie

UGANDA

77. S.E. Mme Juliet Kalema
Chef de mission adjointe
Ambassade d'Ouganda
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 3088
78. Mme Elkamib
Directrice
SIHA – NGO
P.O. Box 5 Nitinda
Kampala, Ouganda
Tél.: (256) 781546033
E-mail: hala@sihanct.org

ROYAUME-UNI

79. Dr. Adotey Bing Pappoe
Consultant
87 Newquay Road
Londres, Royaume-Uni
E-mail: adotey_bing@hotmail.com

USA

80. Prof. Kidane Mengisteab
Penn State University
Études africaines
2535 Sleepy Hollow Dr.
State College
USA
Tél.: (1) 814 863 5815
E-mail: kim3@pbu.edu
81. Dr. Stephen Commins
Maître de conférences
Planification urbaine
School of Public Affairs
UCLA
Los Angeles, USA
Tél.: (1) 310 666 0991
E-mail: scommins@gmail.com

ZAMBIE

82. M. Reuben Zutu
Premier Secrétaire
Service économique
Ambassade de Zambie
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 912 562 365
Email: reubenzulu@yahoo.com
83. M. Lweya Mulaga
Conseiller au Service économique
Ambassade de Zambie
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél.: (251) 921 378 350
Email: mlweyamulaga@yahoo.com

Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 921 466 974
Email: hamdymena@gmail.com

ZIMBABWE

84. M. Kingstone Ziyera
Conseiller
Ambassade du Zimbabwe
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 6613877
Mobile: (251) 911 898022

85. M. Charles Mutasa
MWENGO (CSO)
Harare, Zimbabwe
Tél.: (263) 772 415 720
Email: cmutasa@gmail.com

MÉDIAS

86. M. Feyissa
Caméraman
ETV
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 911 538 550

87. M. Adnew Mengistu Desta
Caméraman
ETV
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 911 678 642
Email: adnewmd@gmail.com

88. M. Yusuf Mohammed
Correspondant
News Agency of Nigeria
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 921 336 043
Email: mamuyto@yahoo.com

89. M. Hamdy Mohamed
Journaliste
Middle East News Agency (MENA)

90. M. Shiferaw Tadesse
Correspondant
Xinhue News Agency
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 911 725 124
Email: shita448@yahoo.com

91. M. Benyam Tameru
Reporter principal
The Sub-Saharan Informer
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 910 927 248

92. M. Tamerat Getachew
Photo-journaliste
M.C.C.
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 911 142 194
Email: tamestudio@gmail.com

93. M. Merga Yonas
Reporter
Editorial, Media & Communication
Centre
Nouakchott, Mauritanie
Mobile: (251) 913 381 728
Email: joeyona2006@yahoo.com

94. M. Idd Amri
Journaliste
EETA
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 921 928 8386

95. M. Nevil Kavuluoi
Journaliste
Media, EETA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 416 4170

Mobile: (251) 921 926 453
Email: nmisigo@yahoo.com
96. M. Benti Ejeta
Journaliste
ETV
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 912 161 978
Email: bentiejeta@gmail.com

97. Mme Habiba Faris
Reporter principale
Ethiopian News Agency
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 911 677 461
98. M. Daniel Shitaye
Reporter
Ethiopian Radio & Télévision Agency
Actualités et affaires courantes
Addis-Abeba, Éthiopie
Mobile: (251) 911 627 295
Email: daniel.shitaye@gmail.com

UNION AFRICAINE

99. M. Chrysantus Ayangafac
Spécialiste de la démocratie et de la
gouvernance
Département des affaires politiques
Union africaine
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (2551) 11 551 77 00
100. M. Abraham Okoko
Spécialiste de la démocratie et de la
gouvernance
Département des affaires politiques
Union africaine
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 77 00

PNUD

101. M. Khabele Matlosa
Conseiller pour les programmes
Programme régional de gouvernance
ECA New Building 6th Floor
PNUD
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 552 1639
Mobile: (251) 921 780 762
E-mail: habele.matlosa@undp.org
102. M. Fekadu Terefe
Conseiller (OMD, genre, OSC)
PNUD
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 544 4282
Mobile: (251) 911 663 674
Fax: (251) 11 551 4599
E-mail: fekadu.terefe@undp.org
103. Mme Zemenay Lakew
Conseillère principale pour les
programmes - MAEP
Bureau régional du PNUD pour
l'Afrique australe
Johannesburg, Afrique du Sud
Programme des Nations Unies pour le
développement (PNUD)
Tél.: (27) 11 603 5000
Mobile: (27) 82 731 1756
E-mail: zemenay.lakew@undp.org,
zemenaylakew@gmail.com

PNUE

104. M. Serge Bounda
Représentant du PNUE auprès de la
CUA et de la CEA
PNUE
Addis-Abeba, Éthiopie
E-mail: serge.bounda@unep.org

SECRETARIAT DE LA CEA

105. M. Abdalla Hamdok
Directeur
Division de la gouvernance et de
l'administration publique
Commission économique pour
l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 6108/551 1227
E-mail: ahamdok@uneca.org
106. M. Kojo Busia
Chef de la Section de l'appui au
MAEP
Division de la gouvernance et de
l'administration publique
Commission économique pour
l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 1227
E-mail: kbusia@uneca.org
107. M. Said Adejumobi
Chef de la Section de l'administration
publique
Division de la gouvernance et de
l'administration publique
Commission économique pour
l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 544 5468
E-mail: sadejumobi@uneca.org
108. M. Jalal Abdel-Latif
Chef de la Section de la société civile
Division de la gouvernance et de
l'administration publique
Commission économique pour
l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 1227
109. M. Sam-Gwang Cho
Économiste
Division de la gouvernance et de
l'administration publique
Commission économique pour
l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 1227
E-mail: scho@uneca.org
110. M. Guillermo Mangué Nlandongo
Spécialiste de la gestion du
développement
Division de la gouvernance et de
l'administration publique
Commission économique pour
l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 544 5468
E-mail: gmangué@uneca.org
111. M. Kaleb Demeksa
Spécialiste de la gestion du
développement
Division de la gouvernance et de
l'administration publique
Commission économique pour
l'Afrique
(CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 1227
E-mail: kdemeksa@uneca.org
112. M. Guy Ranaivomanana
Spécialiste de la gestion du
développement
Division de la gouvernance et de
l'administration publique
Commission économique pour
l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 1227
E-mail: granaivomanana@uneca.org

-
113. M. Gonzague Rosalie
Spécialiste de la gestion du développement
Division de la gouvernance et de l'administration publique
Commission économique pour l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 1227
E-mail: grosalie@uneca.org
114. Mme Emebet Mesfin
Spécialiste adjointe de la gestion du développement
Division de la gouvernance et de l'administration publique
Commission économique pour l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 1227
E-mail: emesfin@uneca.org
115. M. Gedion Gomora
Consultant
Division de la gouvernance et de l'administration publique
Commission économique pour l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 1227
116. Mme Saba Kassa
Stagiaire
Division de la gouvernance et de l'administration publique
Commission économique pour l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 1227
117. M. Senyo Agbohlah
Stagiaire
Division de la gouvernance et de l'administration publique
Commission économique pour l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 1227
E-mail: lbsalcha@uneca.org
118. Mme Bethlehem Teshager
Assistante d'information
Division de la gouvernance et de l'administration publique
Commission économique pour l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 1227
E-mail: bteshager@uneca.org
119. M. Gebremedhin Tadesse
Assistant de recherche
Division de la gouvernance et de l'administration publique
Commission économique pour l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 1227
E-mail: tsaid@uneca.org
120. Mme Yeshimebet Araya
Division de la gouvernance et de l'administration publique
Commission économique pour l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 1227
E-mail: yaraya@uneca.org
121. M. Loule Balcha
Division de la gouvernance et de l'administration publique
Commission économique pour l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 1227
E-mail: lbalcha@uneca.org

122. Mme Rebecca Benyam
Division de la gouvernance et de
l'administration publique
Commission économique pour
l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 1227
E-mail: rbenyam@uneca.org
123. Mme Lia Yeshitla
Division de la gouvernance et de
l'administration publique
Commission économique pour
l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 1227
E-mail: lyeshitla@uneca.org
124. Mme Tsigereda Assayehegn
Division de la gouvernance et de
l'administration publique
Commission économique pour
l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 1227
E-mail: tassayehegn@uneca.org
125. Mme Meaza Molla
Division de la gouvernance et de
l'administration publique
Commission économique pour
l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 551 1227
E-mail: mmolla@uneca.org
126. Mme Genet Beyene
Division de la gouvernance et de
l'administration publique
Commission économique pour
l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
- Tél.: (251) 11 551 1227
E-mail: gbeyene@uneca.org
127. Mme Mercy Wambui
Service de l'information et de la
communication
Commission économique pour
l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 544 3652
E-mail: mwambui@uneca.org
128. Mme Marienne Bekaye
Bureau sous-régional de la
Commission économique pour
l'Afrique (CEA) en Afrique du Nord
Rabat, Maroc
129. Mme Aida Opoku-Mensah
Directrice
Division des TIC, de la science et de
la technologie
Commission économique pour
l'Afrique (CEA)
E-mail: aopoku-mensah@uneca.org
130. M. Souleymane Abdallah
Économiste
Division du développement
économique et du NEPAD
Commission économique pour
l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 544 3784
Mobile: (251) 911 38 87 00
E-mail: sabdallah@uneca.org
131. M. Marit Kitaw
Spécialiste de la gouvernance et de
l'administration publique
Bureau sous-régional de la

Commission économique pour
l'Afrique (CEA) en Afrique de l'Est
Kigali, Rwanda
Mobile: (251) 911 76 47 91
E-mail: mkitaw@uneca.org

132. M. Ibrahim Abdi Djama
Spécialiste de la gestion des
programmes
Bureau de la gestion des programmes
Commission économique pour
l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 11 544 3648
Fax: (251) 11 551 4416
E-mail: iabdidjama@uneca.org